



LIEU RESSOURCES PARENTALITÉ

intégrant un espace
1000 premiers jours



CONTEXTE

National ; COG 2023-27, Pacte national des solidarités 2023-27
Régional : Projet régional de santé 2023-28
Départemental : SDSF 2022-26, Pacte départemental des solidarités de l'Eure, les CTG

1

DÉFINITION

Espaces d'accueil, d'information, d'animation et de coordination des actions de soutien à la parentalité au niveau local, animés par un projet à l'échelle d'un territoire

2

PORTEURS DE PROJETS

- Associations
- Collectivités territoriales
- Gestionnaires de centres sociaux et d'espaces de vie sociale

3

PRÉ REQUIS

Etre identifié comme un lieu dédié au soutien de la parentalité
Disposer d'accueillants formés à l'écoute et à l'accueil des parents et ayant des compétences en termes d'accompagnement de ce public
S'inscrire dans un partenariat large
Répondre aux principes énoncés dans la Charte nationale de soutien à la parentalité et à ceux de la Charte de la laïcité

4

MISSIONS

Les missions socles :

- L'information
- L'accueil inconditionnel
- L'appui aux collectifs de parents
- La proposition de services dédiés à la parentalité

Les missions liées à l'espace 1000 premiers jours

5

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Etre un lieu de rencontre entre professionnels
Contribuer à la diffusion d'information entre acteurs
Contribuer aux démarches d'analyse de besoin et de diagnostic
Apporter un appui méthodologique

6



ACCOMPAGNEMENT
À LA PARENTALITÉ 27



7

Le public

Tous les parents ou futurs parents
Professionnels du territoire

10

Amplitude d'ouverture

2 jours 1/2 par semaine minimum pouvant
s'organiser en demi-journées

8

Territoire d'implantation

En réponse aux besoins identifiés sur un
territoire et en cohérence avec la
politique de soutien à la parentalité
Dans les orientations de développement
de la CTG de l'EPCI concerné
Territoires ciblés dans le cadre du SDSF

11

Professionnels

Intervenants formés à l'écoute et à
l'accueil des parents (référentiel de
compétences)
A minima 0.7 ETP

9

Locaux

Etre identifié facilement par les parents
Disposer d'espaces garantissant la
confidentialité des échanges individuels,
d'espaces d'accueil et d'activités conviviaux

12

Le partenariat

Partenariat avec les acteurs locaux du
soutien à la parentalité
Inscription dans le maillage territorial avec
les autres dispositifs de soutien à la
parentalité existants



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES
AUX FAMILLES DE L'EURE

LIEU RESSOURCES PARENTALITÉ



Fonctionnement

Fonds National Parentalité Axe 3 volet 1
Montant du financement : 60% des coûts de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la Cnaf
En 2025, il est de 40 390 €/an soit un financement annuel de 24 234 € maximum
Co-financement attendu

Fonds National Parentalité Axe 1 (volets 1 et 2) pour les actions mises en place dans le cadre de l'appel à projet parentalité

Prestations de service en fonction des services proposés (LAEP ...)



**La somme des subventions versées par la Caf ne doit pas dépasser 80 % des charges
Le total des subventions ne peut excéder 100 % du coût total du projet**

Investissement

- Travaux : 45% du coût du projet dans la limite de 60 000 €
- Aménagement : 45 % du coût du projet dans la limite de 15 000 €
- Equipement : 45 % dans la limite de 10 000 €

↪ **Dates limites de dépôt des demandes : 31/03/25 ou 15/08/25**



CALENDRIER

